

Bulletin
d'informations
municipales

Janvier
2019



*Joyeuses
Fêtes !*



L'année 2018, touche à sa fin. Une année marquée par beaucoup d'évènements, par beaucoup de mouvements sociaux, surtout en fin d'année.

La politique menée par monsieur Macron ne passe pas, ne passe plus. Continuer de taxer les personnes aux revenus les plus bas fait qu'on retrouve de plus en plus de monde dans la rue pour les manifestations.

La défense de la maternité de Guingamp est primordiale, est essentielle pour notre territoire et nous continuerons de nous battre pour son maintien.

Les mesures proposées par le Président ne sont pas suffisantes, il en manque surtout pour les personnes à faibles revenus.

A Belle Isle en Terre, les travaux de l'école ont été réceptionnés, et c'est à l'unanimité que la municipalité a pris la décision de donner un nom au groupe scolaire : Ecole Paul Mahé, en hommage à notre ancien maire qui a tant œuvré pour notre commune.

La recherche d'un ou deux médecins se poursuit, le local de l'ancienne Trésorerie sera opérationnel dès le début de l'année, ce qui nous permettra de faire la transition en attendant les travaux, place de l'église.

L'année 2019 sera à nouveau à gérer avec un budget serré, pour pouvoir, dans les années à venir, dégager de l'autofinancement pour de futures réalisations.

Fin 2018, début 2019, verra aussi du changement dans notre personnel communal. Madame Morise, directrice de l'EHPAD a été remplacée par Madame Thomas, DGS à la mairie de Belle Isle en Terre. Madame Valérie JEZEQUEL, qui vient de la mairie de Plouezec la remplacera à partir du 1er février.

L'arrivée de ce bulletin municipal coïncidera avec les vacances de Noël et les fêtes de fin d'année.

Au nom de la municipalité Bellisloise, je vous souhaite à toutes et tous une bonne et heureuse année 2019, rendez-vous le samedi 5 janvier à 19h, à la salle polyvalente pour les vœux.

Bloavez Mad Deoc'h

François LE MARREC,
Maire

Compte-rendu des conseils municipaux

Conseil municipal du 21 juin 2018

- **Vote des tarifs communaux 2019**

- **Subvention aux associations**

Le montant total des subventions versées aux associations est de 4 888 €

- **Dénomination Résidence du Prat Elès**

Les travaux de construction des 8 logements ont débuté au mois de mai. Le nom de la résidence est : Résidence du Prat Elès.

- **Dénomination de l'école maternelle et primaire**

Monsieur le Maire propose de donner un nom à l'école. Il a été décidé de donner le nom « Ecole Paul MAHE »

Conseil municipal du 19 juillet 2018

- **Clause de revoyure – Contrat Départemental de territoire 2016-2020**
- **Echange de terrains entre la commune et M. et Mme DE LAMBILLY**

Conseil municipal du 6 septembre 2018

- **Vente de la maison place de l'église à Guingamp Habitat**
Le Centre Communal d'Action Sociale en charge du projet pôle médico-social a décidé de confier l'opération à Guingamp Habitat.
- **Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2017**

Marché de Noël

*Pour la deuxième année consécutive,
la commission d'animation a organisé le marché de Noël.*

Vingt-sept exposants étaient présents en extérieur sous tentes et à l'intérieur des halles décorées. Malgré un temps plutôt mitigé en ce dimanche de Décembre, l'ensemble des vendeurs était satisfait de leur journée.

En nouveauté, les petits lutins ont fait le tour de la commune avec le Père Noël présent toute la journée. En soirée, une tombola a eu lieu, les lots étant offerts par chaque exposant et chaque acheteur avait un ticket.





Restauration des statues à l'église et à la Chapelle de Locmaria

Les travaux pour la conservation des statues de l'église et de la chapelle de Locmaria sont terminés. Elles ont été traitées contre les parasites, nettoyées et scellées sur des socles sécurisés.

Elles sont en bois polychrome, les 3 statues de la Chapelle de Locmaria sont classées aux monuments historiques

- La statue de la vierge au calvaire 16^{ème} siècle
- La statue Saint Jean 16^{ème} siècle
- La statue Saint Jean Baptiste 17^{ème} siècle

Quatre des statues de l'église sont inscrites au patrimoine des monuments historiques :

- La statue de Saint Jacques 17^{ème} siècle
- La statue de la vierge à l'enfant 18^{ème} siècle
- La statue Saint Yves du 16^{ème} siècle
- La statue Sainte Barbe

C'est une entreprise spécialisée d'Angers qui a effectué ces travaux pour un montant de 9 370 € subventionné par :

- La Région 1 702 €
- Le département 1 333 €
- La Direction des Affaires Culturelles 2 961 €
- La fondation Delestre 1 000 €
- L'association Saint Jacques 400 €
- La part de la commune est de 1 974 €

La réception des travaux a eu lieu le 15 novembre en présence de Monsieur LE MARREC, maire et des représentants des associations donatrices, de Jean Jacques Tilly qui ouvre chaque jour la chapelle et l'église.

Nouvelles installations

Le Petit Poissonnier Breton

Après quelques semaines sans poissonnier, le mercredi, nous avons de nouveau un poissonnier ambulant sur le marché, le mercredi de 10h30 à 12h30. Il s'agit de Manu qui a pris la suite de sa tante. Vous avez la possibilité de composer et de passer votre commande de plateaux de fruits de mer au 0630 45 61 22 ou le.petit.poissonnier.breton@gmail.com



Le marché des Halles

Depuis le mois d'août, des producteurs locaux se sont regroupés pour faire connaître leurs produits. (viandes, œufs, produits laitiers, légumes, pains, miel, produits cosmétiques).

Ils seront présents tous les mardis de 16h à 19h aux Halles

Création d'une pizzeria

Monsieur Badaire et Madame Lenain viennent de la région parisienne où ils ont travaillé pendant 10 ans dans des pizzerias. Ils décident de quitter cette vie pour un secteur plus calme avec plus de verdure. Le choix de la Bretagne s'est avéré une évidence du fait de l'origine familiale de Madame.

En parcourant le long de la RN 12 entre saint Brieuc et Brest ils ont vu le label « village étape », ils sont tombés sous le charme de la commune et l'étape est devenue une installation permanente depuis juillet.

Au vu de leurs parcours professionnels et du fait d'une offre restreinte en terme de pizza dans le secteur. Il leur est paru une évidence d'ouvrir un restaurant de pizzas à consommer sur place ou à emporter. Après 4 mois de travail, afin de constituer les dossiers pour la création de leur boutique ils ont pour projet d'ouvrir fin décembre.

Ils proposeront de la pizza avec de la matière première locale, dont une avec de la matière première bio. Ils font le choix d'un restaurant ouvert à la vidéo sur le laboratoire de fabrication afin que la clientèle voit le suivi de leurs pizzas lors de la cuisson. Ce concept de vidéo couplé à un convoyeur de chauffe, de façon à répondre rapidement à la clientèle, n'est pas encore visible dans le secteur. Ils veulent offrir une qualité de service à manger sur place ou à emporter à des prix abordables. Ils souhaitent vous voir nombreux à venir découvrir leurs produits et vous accueilleront avec le sourire et de l'humour.



Hypnose Ericksonienne

Originaire de Normandie, Nathalie Ladiré s'est installée depuis quelques mois rue Eudon où elle exerce son activité professionnelle, l'hypnose selon la méthode Ericksonienne. Formée à l'école de l'Arche à Paris, elle met en pratique lors de ces séances la méthode Ericksonienne. Cette méthode qui consiste à prendre en compte le problème à la racine et l'émotion du moment. Nathalie Ladiré intervient aussi bien chez les enfants que chez les adultes, pour différents problèmes, comme les addictions, le deuil, l'angoisse, les problèmes de sommeil, la perte de poids, ou pour soulager des douleurs. Une séance dure en moyenne 1h30 au tarif de 60€ pour un adulte et 40€ pour les enfants et personnes sans emploi. Nathalie est disponible pour répondre à vos questions et vos demandes de rendez-vous au 06.24.35.80.46.



AAPPMA Le Léguer

Souhaitée par les deux associations de Belle-Isle-en-Terre et de Lannion, la nouvelle AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques), proposera les cartes de pêche 2019 sous l'appellation « AAPPMA Le Léguer ».

Pourquoi cette évolution ?

- L'organisation des collectivités territoriales (SAGE, Commission Locale de l'Eau, Communautés de Communes), la création du Bassin Versant du Léguer, le récent label « Rivière Sauvage » nécessitent de regrouper les pêcheurs à la même échelle pour qu'ils restent des partenaires écoutés de la gestion des milieux aquatiques dans toutes ses dimensions.
- La gestion de la pêche sur le Léguer, rivière de très haute valeur halieutique nécessite une solide organisation associative. Le Conseil d'Administration de la nouvelle association réunit des pêcheurs motivés par les mêmes valeurs : promotion d'une pêche de qualité, accueil des pêcheurs touristes, respect de la vie piscicole. A ce titre l'association bénéficie d'une garderie professionnelle commissionnée par la Fédération de Pêche et travaillant en coordination avec les services de l'Agence Française de la Biodiversité ainsi que les services locaux de gendarmerie.
- La nouvelle AAPPMA proposera une carte unique permettant de pêcher sur tous les secteurs précédemment séparés de Belle-Isle-En-Terre et de Lannion. Elle permettra également d'accéder à toutes les rivières, étangs et lacs du Département selon le principe de la Réciprocité Départementale. L'accès à la pêche en sera donc facilité et le coût réduit.

Quels projets ?

Ouverture d'une école de pêche à Belle-Isle-En-Terre
Création d'une équipe bénévole d'entretien des rives et aménagements d'habitats piscicoles pour la partie amont de la rivière.

Mise en place d'une gestion dynamique sur le lac de Guerlesquin qui possède un fort potentiel de pêche aux carnassiers.

Contacts et renseignements pratiques :

- École de pêche de Belle-Isle-En-Terre :
Guirec HENRY tel 06.60.30.34.27 ou mail girhen@hotmail.fr
- Contact bénévoles chantiers :
Guy LE DEUC, tel 06.98.15.66.51 ou mail guy-ledeuc@orange.fr
- Gestion piscicole Guerlesquin ou toutes questions d'ordre général : « aappma Le Léguer ».

Composition du bureau :

- Président : Jean François JEANDET – Vice-président : Jean Luc PICHON - Secrétaire : Philippe DELALANDE - Trésorier : Vincent GUIZOUARN - Trésorier adjoint : Gilles TROUILLON



Association des Parents d'Elèves de l'école Paul MAHE – APE Bouge ta Skol

A l'issue de l'assemblée générale du 5 octobre 2018, l'association des parents d'élèves de l'école Paul MAHE reprend du service. Un nouveau bureau a été élu :

Sébastien GOUZOUGUEN Président, Olivier HEWING vice-président, Sabrina BLEVENNEC secrétaire, Morgane GUILLOU secrétaire-adjointe, Claudie SAVIDANT trésorière et Julie SALARD trésorière-adjointe.

Dans le but de permettre aux enfants de faire différentes activités au sein de l'école, l'APE met en place diverses opérations tout au long de l'année scolaire 2018/2019 avec comme point final une kermesse derrière le château.

Conciliateur de justice

Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis (problème de voisinage, différends entre locataires et propriétaires...)

Madame Odile HOMMEY-KERLAOUEZOU tiendra une permanence à la mairie de Belle Isle en Terre, un mercredi matin par mois sur rendez-vous au 02 96 43 30 38.

Mission locale

Afin de faciliter l'accès à ses services, en particulier pour les jeunes de 16 à 26 ans, la Mission Locale assure des permanences sur rendez-vous à la maison des jeunes de Callac le 2ème mercredi du mois de 14h à 18h et le 4ème mercredi du mois de 9h15 à 12h15

Rappel des règles d'urbanisme

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, de changement de destination, sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation (déclaration de travaux, permis de construire...).

Occupation temporaire du domaine public

En cas de travaux sur le domaine public (pose d'échafaudage, installation d'une benne...), il y a lieu de déposer une demande d'occupation temporaire du domaine public auprès de la mairie.

Et si vous faisiez le point sur votre santé ? (pour les assurés du régime général)

Bénéficiez d'un examen de prévention en santé gratuit, pour vous et votre famille.

Le centre d'examens de santé de la CPAM des Côtes d'Armor vous propose un examen de prévention de santé « sur mesure », adapté selon votre âge et votre situation personnelle.

Ce bilan est pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie.

Accordez un moment à votre santé. Mettez à profit cet instant privilégié qui nous permettra de faire le point et d'exprimer vos préoccupations en matière de santé.

Dès votre arrivée, vous serez pris en charge par une équipe de professionnels de santé, infirmière, dentiste, médecin, qui vous accompagnera tout au long de votre examen.

Prenez rendez-vous dès maintenant auprès du centre d'Examens de Santé au 02.96.03.31.30 ou par mail : ces22@assurance-maladie.fr

Faites évaluer votre bien le plus précieux : votre santé.

Au centre d'examens de santé, faites le point sur votre santé



Examens biologiques
sang et urines



Entretien avec le médecin

commentaire des résultats, examen clinique
& proposition de participer à des ateliers d'éducation en santé
ou à des programmes d'Éducation Thérapeutique du Patient



Examen bucco-dentaire



Examens para-médicaux
taille, poids, tension artérielle, cœur,
souffle, vue, audition



Examen gynécologique
+ ou - frottis

**EN FONCTION DE VOS BESOINS,
DES EXAMENS VOUS SERONT PROPOSÉS**

Manifestations de Janvier à juin 2019

Samedi 5 Vœux de la municipalité – Salle polyvalente
mardi 15 Veillée - Veillées Bellilloises – Salle de cinéma
Samedi 26 Sainte Barbe

Janvier

Vendredi 1^{er} Poulet frites FSE – Collège
Vendredi 8 Tartiflette – APE Bouge Ta Skol (sur commande)
Mardi 19 Veillée - Veillées Bellilloises – Salle de cinéma

Février

Samedi 9 Repas – ASB – Salle polyvalente
Mardi 19 Veillée - Veillées Bellilloises – Salle de cinéma
Dimanche 31 Théâtre – Les Tréteaux Guingampais – Salle polyvalente

Mars

Vendredi 5 Opération pizza à emporter – APE Bouge Ta Skol (sur commande)
Dimanche 14 Loto – Comité des Fêtes – Salle polyvalente
Mardi 16 Veillée - Veillées Bellilloises – salle de cinéma
Samedi 20 Chasse à l'œuf – CMJ – Jardin du Guer
Lundi 22 Bal – Comité des Fêtes – Salle polyvalente
Samedi 27 Repas - Rando Muco - salle polyvalente
Dimanche 28 Journée Rando Muco – Prat Elès
En avril 10 ans du club de Handball Belle Isle / Plounevez

Avril

Vendredi 10 Opération brioche – APE Bouge Ta Skol (sur commande)
Dimanche 12 Fête de l'Agriculture et du jardinage – Eau et Rivières de Bretagne – Autour du Château
Mardi 21 Veillée - Veillées Bellilloises – salle de cinéma
En mai Plat à emporter – Handball Club Belle Isle/Plounevez (sur commande)

mai

Samedi 1^{er} Concert chorale au profit de la PLB – Salle polyvalente
Samedi 15 Fête de la Musique – Comité des fêtes– Place de l'Eglise
Mardi 18 Veillée - Veillées Bellilloises – Salle de cinéma
Samedi 22 Kermesse et concours de boules – APE Bouge Ta Skol – Jardins du Guer
Vendredi 28 Concours de boules - l'ASB – La Chapelle du Bois
Samedi 29 La Pierre Le Bigaut
Samedi 29 Tournoi Hand – Handball Club Belle Isle/Plounevez
Dimanche 30 Bal – Club des Sans Soucis – Salle polyvalente

Juin

Etat civil

Ils nous ont quittés :

- Jeannine LE LUYER
- Michel TINEVEZ
- Danielle AUBRIT née LE BUZULIER
- Anne AUFFRET née FEJEAN
- Henri KIEFFER
- Marie PRUAL née FOUILLARD
- Marie LE KERNEAU née LE MERLE



Bonjour les bébés :

- Aëlis ZAMFIR
- Alix LE FRIEC
- Camélia DUALT MAURICE
- Nina PARISI



Mairie de Belle-Isle-en-Terre : 02 96 43 30 38 - 4 Rue Crec'h Ugen - 22810 Belle-Isle-en-Terre

Rédaction : commission animation

Impression et mise en page : roudenngrafik 02 96 11 97 00

Crédit photo : Commission animation

Directeur de publication : M. Le Maire, François Le Marrec

Dépôt légal : Janvier 2019

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mercredi, Jeudi :

8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Mardi : 8h30 à 12h00 (fermé l'après midi)

Vendredi : 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Samedi : 9h à 12h00 (sauf en juillet et août)